

Des mineurs isolés de moins de 9 ans traverseraient la mer, seuls, pour arriver chez nous ?

écrit par Manuel Gomez | 6 mars 2024





Illustration, mineurs isolés à Mayotte en 2018.

La réalité, constatée notamment par la PAF (*police aux frontières*), est que ces soi-disant « mineurs » ont pour la plupart dépassé les vingt ans.

Ces « mineurs », isolés et non accompagnés, sont pris en charge par nos services sociaux et nous coûtent 284 euros par jour.

Des centaines de millions d'euros sont ainsi détournés dans toute la France sans pratiquement le moindre contrôle et l'on peut se demander quel rôle jouent les fonctionnaires chargés de ce contrôle et qui justement ne contrôlent rien et paient : le font-ils par idéologie ou par ordre ?

Combien sont-ils réellement en France ? Et combien de millions d'euros de fonds publics nous coûtent-ils ?

Tout cela n'est qu'anecdotique, au regard de l'invasion progressive de notre pays. Je pourrais même écrire qu'il ne

s'agit que « d'un détail de notre histoire » et que ce qui est bien plus grave, c'est de constater l'aveuglement de ces dizaines d'associations, largement subventionnées par l'Etat, qui n'existent que grâce justement à ces subventions et à l'immigration clandestine et, parmi elles, des associations

catholiques qui prêchent un accueil plus large, plus bienveillant, de tous ceux qui arrivent de pays musulmans où l'on massacre les chrétiens, les Coptes, et qui tendent la joue gauche quand on les

frappe sur la joue droite, à l'image de ce pape actuel, véritable énigme pour les chrétiens d'Europe, car ceux d'Orient n'attendent plus rien de lui depuis bien longtemps.

L'islam veut détruire la civilisation occidentale, la démocratie, ce qu'il appelle le néo-colonialisme.

L'islamisme a pris la place du communisme mais il est bien plus dangereux et menaçant pour la survie de l'Occident, que ne l'ont jamais été les menaces militaires et idéologiques de l'ex URSS.

Selon l'UNICEF, près de 31 millions, représentant environ 16% de la population migrante totale de cette dernière décennie, sont des « mineurs isolés » de moins de 18 ans et, sur ces 16%, les très jeunes enfants, âgés de 5 à 9 ans, représentent 18%, soit environ 5 millions.

Que l'on m'explique comment un enfant de moins de 9 ans (et même des bébés et des enfants de moins de 4 ans, qui représentent 22% de cette population d'enfants mineurs, âgés de moins de 9 ans) peuvent arriver seuls en Europe !

Pour le plus grand nombre en provenance du continent africain : ont-ils traversé l'Afrique, la Méditerranée, seuls, non accompagnés ?

Que l'on m'explique comment des mineurs de moins de 9 ans

quittent leurs pays et arrivent en Europe pour des raisons aussi diverses que :

*Peur des persécutions.

*Violation des droits de l'Homme (à leur âge ?)

*Déclenchement de conflits armés.

*Troubles dans leurs pays d'Afrique.

*Recherche d'une vie meilleure.

*Regroupement familial (avec quelles familles, puisqu'ils sont des « mineurs isolés » et qu'il est reconnu implicitement que « sans famille » ils sont particulièrement vulnérables, en danger de drogue, d'exploitation, de violences et de trafics de réseaux (pédophiles et esclavages)).

La loi qui vient d'être votée n'indique aucune volonté de limiter l'immigration étrangère vers la France, bien au contraire. Certaines dispositions de cette loi : améliorer les conditions d'accueil et d'intégration des étrangers et celles traitant de la protection humanitaire, ne peuvent qu'inciter des « arrivages » de plus en plus nombreux et une amplification de l'immigration clandestine.

En ce qui concerne les « mineurs isolés », il est reconnu que les familles africaines envoient le « grand garçon » en éclaireur afin de préparer leur propre venue.

Jusqu'à présent, les « mineurs réfugiés » pouvaient « faire venir » leurs parents, désormais, ils pourront également « faire venir » leurs frères et sœurs.

Article 3 – Afin que la réunification familiale ne se fasse pas au détriment de l'unité familiale.

Question : Comment des frères et des sœurs âgés de moins de 9 ans, certains ne sachant ni marcher, ni parler, à 2,3,4 ou 5 ans, peuvent-ils rejoindre, seuls, leur frère, plus âgé, et leur famille déjà « installés » en France.

Sans doute sont-ils confiés à des hôtesses de l'air,

chargées de les conduire à « bon port » !

Désormais, ces « mineurs isolés » bénéficieront d'une carte de séjour de 4 ans (au lieu d'un an actuellement) afin, qu'à terme, cette carte devienne un « titre de résident », pour lui, sa famille, et ses frères et sœurs.

C'est « ouvrir » encore plus totalement la France à un regroupement familial élargi.

Dans cette loi nouvelle, le « délit de solidarité » a été largement assoupli. Dorénavant un Français pourra accueillir « chez lui » un migrant clandestin et lui fournir restauration et hébergement... je suis persuadé d'avoir mal compris, qu'en pensez-vous ?

Selon une récente étude du « Pew Research Center », il y aura 20% de musulmans en France, en 2030. (A mon avis ils ont mal calculé car ce nombre est déjà atteint).

Manuel Gomez